



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
8 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2016**

6-9 septembre 2016, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la Mongolie  
(2017-2021)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	5
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	11
IV. Suivi et évaluation . . . . .	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Mongolie (2017-2021) . . . . .	13



## I. Considérations générales

1. L'année 2015 a marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire des premières élections démocratiques en Mongolie. À présent, ce pays est généralement considéré comme une démocratie stable et un pays libre<sup>1</sup> où les droits fondamentaux sont respectés, les médias sont indépendants et où s'affrontent ouvertement diverses formations politiques. La prochaine épreuve à surmonter pour la démocratie mongole consistera à transformer l'énorme potentiel de développement de ses vastes richesses minières en une croissance durable profitant à tous. Il faudra notamment diversifier et élargir une économie reposant largement sur les secteurs miniers et agricoles.

2. Renforcée par un vigoureux développement des activités minières, l'économie mongole a connu l'un des développements les plus rapides au monde, avec une croissance atteignant une moyenne de 13,8 % entre 2011 et 2013. Cela a permis à la Mongolie de devenir un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)<sup>2</sup> et son taux de pauvreté a chuté de 27,4 % en 2012 à 21,6 % en 2014<sup>3</sup>. Le pays se place maintenant au 90<sup>e</sup> rang selon l'Indice de développement humain. Il rejoint pour la première fois le groupe des pays à développement humain élevé<sup>4</sup>. Plus récemment, la croissance s'est affaiblie suite à une chute des prix des produits de base. Pour 2016, le taux de croissance prévu est de 0,8 %<sup>5</sup>.

3. Le pays fait face à des menaces liées à des déséquilibres économiques persistants. Les activités minières représentent 20 % du produit intérieur brut, elles constituent près de 90 % des exportations et 20 % des recettes de l'État dérivent directement du secteur minier<sup>6</sup>. Cependant, ce dernier n'emploie que 3,7 % de la main-d'œuvre disponible et ne fournit emplois et moyens de subsistance qu'à un faible segment de la population. À titre de comparaison, l'agriculture représente 14 % du PIB<sup>7</sup> mais emploie 28 %<sup>8</sup> de la population, beaucoup gagnant tout juste le minimum vital.

4. Ce modèle de croissance économique dépendant des industries extractives et de l'agriculture exerce une très forte pression sur les écosystèmes, causant la dégradation des pâturages, des forêts et des ressources en eau, la destruction des habitats et l'appauvrissement de la biodiversité. Plus de 70 % des terres sont classées dans la catégorie « dégradées »<sup>9</sup>. Le réinvestissement dans le capital naturel est insuffisant pour compenser les incidences négatives, ce qui met les moyens de subsistance des populations rurales en péril. La faiblesse de la gouvernance environnementale tient à un manque de transparence dans la prise de décisions administratives sur des sujets comme la gestion des terres, les concessions minières, les autorisations d'exploitation

<sup>1</sup> Freedom in the World 2015, Freedom House

<sup>2</sup> « Dans la dernière classification par revenu de la Banque mondiale, dix pays progressent et changent de catégorie », Banque mondiale, 2015

<sup>3</sup> Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population), Banque mondiale, 2014

<sup>4</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain, 2014

<sup>5</sup> Perspectives pour l'économie mondiale (prévisions), Banque mondiale, 2016

<sup>6</sup> Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2015, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

<sup>7</sup> Indicateurs clés pour l'Asie et le Pacifique, 2015, Banque asiatique de développement

<sup>8</sup> Annuaire statistique, 2014, Institut mongol de la statistique

<sup>9</sup> Rapport d'évaluation concernant l'évolution du climat, Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme de la Mongolie, 2014

forestière et la gestion de l'eau. En outre, les citoyens ne disposent que de moyens limités pour une participation effective aux processus de décisions concernant l'utilisation des ressources naturelles dont ils dépendent pour leur subsistance.

5. Une fonction publique fortement politisée freine le développement de la Mongolie. En effet, les élections entraînent toujours de nombreux changements de personnel, une perte de capacités et des difficultés à assurer la continuité des politiques. Un grand nombre de domaines de gestion essentiels sont régis par la législation. Toutefois, la traduction des objectifs politiques en normes, procédures et allocations budgétaires qui permettraient la mise en œuvre et l'application des lois connaît un certain retard. Souvent, les plans sectoriels ne sont pas parfaitement harmonisés avec leurs objectifs, ce qui induit des politiques fragmentées souffrant de contradictions fortuites.

6. La confiance des citoyens dans leurs institutions politiques est en déclin, comme le montre la chute du taux de participation électorale, qui est passé de 95,6 % en 1992 à 65,2 % lors des dernières élections<sup>10</sup>. Le désenchantement politique semble être particulièrement marqué chez les jeunes<sup>11</sup>.

7. La situation géographique de la Mongolie et la fragilité de ses écosystèmes rendent ce pays très vulnérable aux changements climatiques. La fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles et des phénomènes climatiques (hivers rigoureux – *dzud*, neige, tempêtes de poussière et de sable, incendies de forêts et de steppes, inondations soudaines) ont augmenté<sup>12</sup>. Les changements climatiques aggravent la désertification, la pénurie d'eau et la dégradation des pâturages, ce qui nuit aux modes de subsistance des communautés rurales. Rendues vulnérables par le manque de moyens de subsistance et une forte exposition aux changements climatiques, ces populations sont contraintes de migrer vers les villes, notamment Oulan-Bator.

8. Un demi-million de Mongols sont sortis de la pauvreté lors de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>13</sup>. Les inégalités de revenus sont plus faibles que dans la plupart des pays de la région Asie-Pacifique<sup>14</sup>. Mais le clivage entre les populations urbaines et rurales est très important. Le taux de pauvreté le plus bas est celui d'Oulan-Bator (16,4 %), puis il augmente avec l'éloignement (il s'établit à près de 27,9 % dans les *soums* ruraux)<sup>15</sup>. Plus des deux tiers de la population résident en zone urbaine, et une part croissante de pauvres habite dans des implantations sauvages ou quasi-sauvages (districts de yourtes, ou *ger*). Environ la moitié de la population vit à Oulan-Bator et 58,9 % des habitants de cette ville habite dans des districts de yourtes<sup>16</sup>. La plupart des migrants ont des qualifications transférables limitées et ont des difficultés à obtenir un emploi stable.

<sup>10</sup> Comité des élections législatives, 2012

<sup>11</sup> Enquête nationale sur la participation politique des jeunes, Institut mongol de Philosophie, de Sociologie et de Droit, 2013

<sup>12</sup> Rapport d'évaluation de la Mongolie concernant l'évolution du climat, Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme de la Mongolie, 2014

<sup>13</sup> Rapport sur les cinquièmes objectifs du Millénaire pour le développement, pouvoirs publics de la Mongolie, 2013

<sup>14</sup> Le coefficient de Gini pour la Mongolie est de 0,365 (la moyenne de la région Asie-Pacifique s'établit à 0,375). L'Indice de développement humain corrigé des inégalités est supérieur à celui des pays pairs en développement. PNUD, Rapport sur le développement humain, 2015

<sup>15</sup> *Millennium development goals and poverty map*, PNUD, 2012

<sup>16</sup> Annuaire statistique, Institut mongol de la statistique, 2014

9. Les systèmes de services publics et sociaux en ville sont soumis à de fortes contraintes et ne parviennent pas à garantir à tous des prestations de qualité. Cela entraîne des inégalités d'accès à des services, notamment la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, et l'approvisionnement en énergie pour le chauffage. La pollution des sols, de l'eau et de l'air est une autre conséquence de ces carences. Oulan-Bator est l'une des villes les plus polluées au monde quant à la qualité de l'air, ce qui expose sa population à de graves risques pour la santé, en particulier dans les implantations sauvages<sup>17</sup>.

10. Les inégalités ont une influence sur la condition de la femme. Ces dernières perçoivent des revenus inférieurs à ceux des hommes (pour les femmes, le revenu national brut par habitant à parité de pouvoir d'achat ne représente que 70,5 % de celui des hommes)<sup>18</sup>. Les femmes sont concentrées de façon disproportionnée dans des secteurs et des emplois à faible rémunération<sup>19</sup>, et les travailleurs familiaux non rémunérés sont principalement des femmes<sup>20</sup>. Quant aux propriétés familiales, elles sont souvent enregistrées au nom du mari<sup>21</sup>. Les ménages dirigés par des femmes sont particulièrement vulnérables. En ce qui concerne la participation à la vie publique, 14,5 % de femmes siègent au Parlement mongol, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale (22,9 %) et à celle de la région Asie-Pacifique (18,8 %)<sup>22</sup>.

11. Le manque de diversification économique, la pauvreté rurale, la vulnérabilité des moyens de subsistance en milieu rural, la surexploitation des ressources naturelles et la perte de moyens de subsistance entraînée par des catastrophes naturelles sont étroitement liés. Ces facteurs aggravent les inégalités et stimulent les migrations internes vers les villes. Il en résulte des problèmes sociaux et environnementaux liés à l'urbanisation.

12. Pour y faire face, des politiques cohérentes et une coordination efficace entre les ministères responsables des différents secteurs sont essentielles. Un changement de politique est nécessaire au niveau national afin d'effectuer la transition entre l'exploitation des ressources pour des bénéfices à court terme et une croissance économique diversifiée et équilibrée garantissant des investissements en faveur du capital naturel. Les politiques et l'organisation du développement macroéconomique devront prendre en compte la viabilité environnementale et préserver les espaces écologiquement vulnérables. Les activités de développement devront être mises en œuvre sans porter préjudice à la capacité de la nature à se régénérer. Des écosystèmes en pleine santé apportant des services et des fonctions nécessaires sont essentiels à la subsistance des populations rurales ; ils leur permettront de s'adapter aux changements climatiques, aux risques de catastrophes et aux chocs économiques.

13. Des réformes continues de la gouvernance locale sont nécessaires pour rendre plus équitable l'accès à des services de grande qualité au niveau infranational. Elles pourraient s'appuyer, notamment, sur une définition plus claire des pouvoirs et des fonctions entre les différents niveaux de l'État, un ajustement des pouvoirs publics infranationaux pour leur donner leur taille idéale afin qu'ils deviennent viables au

<sup>17</sup> *Curbing air pollution in Mongolia's capital*, Banque mondiale, 2012

<sup>18</sup> Rapport mondial 2015 sur l'écart entre les genres, Forum économique mondial, 2015

<sup>19</sup> *Mongolia: Gender disparities in labour markets and policy suggestions*, Banque mondiale, 2013

<sup>20</sup> Service d'informations statistiques de la Mongolie, 2016

<sup>21</sup> *Gender analysis in pastoral livestock herding in Mongolia*, Direction du développement et de la coopération, 2015

<sup>22</sup> *Les femmes dans les parlements nationaux*, Union interparlementaire, 2015

point de vue budgétaire, une clarification des mécanismes de transfert fiscal et de collecte des recettes au niveau infranational et une amélioration de l'obligation de rendre compte des élus envers les citoyens.

14. Un élément déterminant pour le succès sera la poursuite de la consolidation de la démocratie et du renforcement des institutions essentielles ; il s'agit de viser une meilleure prise en compte de la voix des citoyens lors des prises de décisions et d'assurer la responsabilité des institutions d'État contribuant au développement durable et aux services fondamentaux. Il est absolument essentiel pour la gouvernance mongole de réinstaurer la confiance envers les institutions politiques et de communiquer aux citoyens l'image de pouvoirs publics équitables, démocratiques et associés aux réussites économiques.

15. Selon l'évaluation du plan d'action du programme de pays, pour les partenaires de développement, le PNUD est un allié respecté des autorités mongoles pour ce qui est des enjeux de gouvernance et de développement, de même que pour susciter des échanges avec les autorités sur ces sujets. Cela a permis le développement de plusieurs instruments juridiques et politiques dans le pays, bien que la mise en œuvre des décisions accuse un certain retard. Deux exemples peuvent être remarqués : les lois sur le processus législatif et les politiques et planifications en faveur du développement. Le PNUD y a apporté son expertise en s'assurant que les consultations réunissent les différentes parties prenantes. Ces lois définissent les normes applicables au processus législatif et harmonisent le système de planification. Le PNUD a contribué à la formulation de la Politique de développement vert en facilitant les contributions techniques de l'ensemble des organisations des Nations Unies, ainsi qu'à la création d'un environnement légal favorable pour une utilisation durable des ressources naturelles, conformément aux normes et principes internationaux. Les enseignements tirés des missions du PNUD faisaient état du besoin d'une solide théorie du changement associant les initiatives à une vision globale du développement. Il est nécessaire d'accorder plus d'importance au renforcement des capacités de la société civile et aux lacunes existantes dans le domaine de la bonne gestion de l'environnement, notamment en ce qui concerne le secteur minier, les problématiques urbaines et la gestion des grands pâturages libres. Le programme du PNUD devra accorder la priorité aux domaines où les problématiques de la pauvreté, de l'environnement et de la gouvernance se recoupent<sup>23</sup>.

## II. Priorités du programme et partenariats

16. La Mongolie a approuvé en février 2016 un projet de développement à long terme (« Concept de développement durable de la Mongolie jusqu'à 2030 »). Ses objectifs déclarés visent le renforcement de la croissance économique, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités ; l'amélioration de la réussite scolaire ; l'augmentation de l'espérance de vie ; la préservation de l'équilibre écologique ; la promotion d'un environnement propice au commerce ; et l'élaboration d'un système de gouvernance professionnel, stable, participatif et exempt de toute corruption. Ce projet s'inscrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le PNUD a soutenu son élaboration, en fournissant des conseils sur la manière de mettre

<sup>23</sup> Évaluation du plan d'action du PNUD pour la mise en œuvre des programmes de pays, 2012-2016, PNUD, 2016

en œuvre les objectifs de développement durable en grandeur réelle et de faciliter le processus consultatif.

17. La concrétisation de ce projet implique une approche prenant en compte l'intégralité de la société, les pouvoirs publics n'étant pas en mesure de parvenir à de telles transformations seuls. Le secteur privé devra proposer des innovations et des modèles d'affaires, la société civile devra se mobiliser et les secteurs public et privé devront présenter les meilleures pratiques pour la réalisation des objectifs ainsi que contribuer à leur financement.

18. Le programme de pays se concentrera sur le soutien à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'obtention d'un développement humain viable en Mongolie. Il conviendra pour cela de transformer le Programme 2030 et le projet de développement en actes. Le programme visera le lien entre la croissance économique, le développement social et la durabilité environnementale, la gouvernance restant l'élément habilitant essentiel. Le PNUD se concentrera sur les objectifs suivants : 1, éradication de la pauvreté ; 10, réduction des inégalités ; et 16, promotion de sociétés inclusives. Le programme repose sur le plan stratégique du PNUD et les priorités établies par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

19. En se fondant sur une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, le PNUD portera premièrement ses efforts sur les services consultatifs pour l'élaboration des politiques, en construisant une base de données pertinente, en soulignant les corrélations et les conflits des politiques pour en favoriser la cohérence, en aidant à l'identification des objectifs et en définissant des voies pour le développement durable de la Mongolie avec des choix politiques bien déterminés. Deuxièmement, le PNUD encouragera l'innovation et l'acquisition de connaissances, notamment les approches intégrées axées sur les problèmes face à de complexes obstacles au développement. Troisièmement, le PNUD jouera le rôle de relais et de plate-forme pour les échanges de connaissances Sud-Sud en présentant les meilleures pratiques mongoles lors des forums internationaux et régionaux et en proposant les innovations mondiales à la Mongolie. Des modèles comme celui du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral pourraient s'avérer utiles pour la mise en place d'une agence de coopération internationale de la Mongolie, qui a déjà été programmée. Quatrièmement, le PNUD exploitera son rôle charnière à l'échelle du pays en garantissant aux communautés et aux intervenants non étatiques une voix et une participation au processus de développement.

20. Le PNUD orientera ses efforts en faveur des pauvres et des quasi-pauvres dans les espaces ruraux et urbains. En zone rurale, l'attention sera portée sur les communautés dépendantes des ressources naturelles vulnérables aux changements climatiques. Dans les villes (la moitié de la population réside dans la capitale) les actions porteront sur les pauvres d'Oulan-Bator. Une grande partie d'entre eux est composée de migrants récents habitant les districts de yourtes. Le PNUD se concentrera également sur les groupes marginalisés, comme les jeunes et les femmes. Étant donné la faible densité de population et l'ampleur du territoire, le PNUD collaborera avec les entités administratives locales et les organisations de la société civile pour approcher les groupes visés.

21. L'UNDP s'engage à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans le cadre de sa démarche de promotion de l'égalité des sexes à tous les niveaux, à savoir, pour les travaux de recherche, le processus législatif et l'élaboration des politiques. Cela impliquera que les femmes pourront, tout autant que les hommes,

influencer les mesures de développement, y participer et profiter de leurs résultats. Le PNUD intégrera une analyse des disparités entre les sexes à tous les nouveaux programmes afin de déterminer des terrains favorables et des interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

### **Réalisation 1. Un développement inclusif et durable**

#### *La prise en compte du Programme 2030*

22. Le PNUD œuvrera pour le Programme 2030 en collaboration avec les pouvoirs publics afin de l'intégrer aux politiques et projets de long, moyen et court terme. Afin d'assurer une mise en œuvre et une coordination efficace des mesures, ce travail sera mené en coopération avec le Parlement, le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère des finances, l'institut mongol de la statistique, les organisations des Nations Unies et les partenaires de développement, notamment les institutions financières internationales. La démarche du PNUD consistera à créer une plate-forme permettant à diverses parties prenantes de contribuer à atteindre les objectifs de développement durable de façon coordonnée.

23. Pour faire face au décalage entre la planification des politiques et la budgétisation correspondante, le PNUD soutiendra l'élaboration d'un cadre de financement national intégré destiné à déterminer les mécanismes et possibilités de financement, notamment par le secteur privé, afin de concrétiser le Programme 2030 et les politiques nationales.

24. Le PNUD contribuera à la disponibilité de données fiables sur les objectifs de développement durable et renforcera les capacités du pays pour l'acquisition et l'analyse de ces informations. Il procédera pour cela à un suivi régulier et efficace donnant lieu à des rapports. Il conviendra donc de faire appel à l'innovation afin de créer une plate-forme de données publiques où de nombreuses parties prenantes pourront mesurer les avancées vers les objectifs définis. Cette démarche déterminera les domaines essentiels pour lesquels la Mongolie connaît un certain retard. Le PNUD, épaulé par ses partenaires des Nations Unies, concentrera ses efforts de soutien des politiques sur ces lacunes.

25. Pour un pays dépendant des ressources naturelles, il est essentiel d'aborder le sujet des conflits entre les objectifs de développement à court terme et ceux qui s'inscrivent dans le long terme. Cela nécessite une grande cohérence des politiques entre les différents secteurs et entre les zones géographiques. Le PNUD cherchera à faciliter l'établissement des priorités nationales parmi les objectifs de développement durable en proposant des possibilités de politiques étayées par des données, notamment en ce qui concerne la chronologie et la mise en relation des divers objectifs. Le PNUD soutiendra également le développement de mesures institutionnelles pour la supervision, la coordination et le maintien de la cohérence des politiques du programme. Ce domaine de travail reposera sur les solutions locales pour des moyens de subsistance durables et la gestion des ressources naturelles. L'appui du PNUD aux communautés locales et aux parlements infranationaux (*khurals*) constituera l'élément essentiel du programme en complément des interventions de politique.

26. La croissance économique et les moyens de subsistance de la population étant dépendants d'un nombre limité de secteurs, le PNUD encouragera la création d'emplois verts et la mutation vers une économie verte. En collaboration avec le

Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, dans le cadre du Partenariat pour une action sur l'économie verte<sup>24</sup>, le PNUD œuvrera au soutien des politiques possibles et au renforcement des capacités afférentes, ainsi qu'à l'élaboration de modèles de financement. Avec le secteur privé, le PNUD stimulera le développement des petites et moyennes entreprises afin de diversifier les perspectives économiques.

27. Avec des parties prenantes nationales et locales, le PNUD montrera comment les activités locales de planification du développement peuvent être menées pour soutenir une approche intégrée traduisant le Programme 2030 en actes. Le PNUD épaulera les autorités locales pour étudier leurs perspectives de développement et les priorités permettant d'accélérer la progression vers les objectifs de développement durable. Ces démonstrations donneront lieu à des modèles pouvant être répliqués à plus grande échelle avec un financement de l'État.

*Les services fournis par les écosystèmes soutenant les moyens de subsistance des groupes vulnérables*

28. La prise en compte de la viabilité environnementale, de la capacité de récupération et des changements climatiques dans les processus de planification et les activités économiques apportera une perspective globale du développement. Afin d'argumenter en faveur d'investissements accrus pour le capital naturel, le PNUD travaillera avec les ministères de l'environnement et des finances à l'élaboration d'outils ; ceux-ci devront permettre d'évaluer la valeur des services et des fonctions fournis par les écosystèmes pour l'économie et le développement. Ces outils permettront de mieux cerner les mécanismes de compensation et les investissements nécessaires pour atténuer les effets négatifs du secteur minier et des autres activités de développement sur les écosystèmes. L'évaluation finale du projet de renforcement du réseau de zones protégées en Mongolie (« Strengthening the Protected Area Network in Mongolia ») soulignait la nécessité de poursuivre les efforts afin que les acteurs du secteur minier s'engagent à soutenir la gestion des aires protégées avec des contributions dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises et par des mécanismes de compensation en faveur de la biodiversité. Les moyens de financement innovants et les modèles pour une gestion durable des ressources naturelles intégreront des échanges actifs avec le secteur privé.

29. Pour remédier aux lacunes dans les capacités de gestion durable des ressources naturelles à l'échelle locale, le PNUD travaillera avec l'État ; il s'agira d'encourager les communautés qui dépendent des ressources à en obtenir intégralement ou partiellement les droits de gestion. En outre, le PNUD soutiendra une planification intégrée ainsi que le renforcement des capacités.

30. Les capacités de la société civile seront renforcées afin d'accorder aux communautés locales un pouvoir plus important lors des processus de décision concernant l'utilisation des ressources naturelles, notamment les terres, les forêts et l'eau. Cela est essentiel pour améliorer la gouvernance environnementale et mettre en œuvre le Programme 2030 avec efficacité.

---

<sup>24</sup> Un programme commun des Nations Unies épaulant les pays menant la transition vers une économie verte.

*La capacité de récupération des populations pauvres en milieu rural et urbain après un choc*

31. Les effets négatifs des changements climatiques frappent principalement les éleveurs et cultivateurs dépendants d'une agriculture de subsistance dans les zones rurales. En collaboration avec le Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme de la Mongolie ainsi que les autorités locales, le PNUD encouragera l'élaboration de mesures adaptées à une région et à un environnement précis et destinées à l'adaptation aux changements climatiques. Ces démarches d'adaptation favoriseront la résilience des groupes les plus vulnérables dépendant de l'élevage de subsistance. Des stratégies de gestion durable des ressources naturelles seront nécessaires. Il conviendra également d'augmenter la productivité de l'élevage nomade traditionnel afin de compenser l'utilisation excessive des surfaces agricoles et de promouvoir la diversification des moyens de subsistance. Dans ce domaine, le PNUD associera ses efforts à ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il sera crucial de prendre en compte les risques liés au climat ou à des catastrophes dans les systèmes d'assurance et de protection sociale.

32. Pour protéger les acquis en matière de développement et renforcer la capacité d'adaptation des populations les plus pauvres et vulnérables face à des catastrophes, le PNUD travaillera avec l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence afin de proposer une plate-forme nationale visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement et à améliorer la collaboration et la coordination entre les différents secteurs. Le PNUD encouragera la préparation au niveau des communautés et les principes d'auto-assistance. Les mesures de réduction des risques au niveau de la communauté doivent être associées aux efforts pour l'adaptation aux changements climatiques. Les actions visées sont nécessaires pour modérer les risques menaçant les populations vulnérables à faible revenu qui migrent des espaces ruraux vers les villes, ainsi que pour réduire la vulnérabilité en cas de catastrophes comme des séismes, des inondations ou des incendies.

*Un développement urbain équitable, durable et à faible émission de carbone*

33. L'urbanisation anarchique est un facteur d'inégalité déterminant. Un aménagement urbain, une planification, ainsi qu'un financement bien coordonnés sont essentiels à un développement durable des villes. Le PNUD coopèrera avec la municipalité d'Oulan-Bator afin de fournir des données et des analyses permettant de déterminer les causes profondes de la pauvreté urbaine et des inégalités, ainsi que d'intégrer les solutions visées aux plans de développement urbain. La ville d'Oulan-Bator bénéficie déjà d'un certain nombre de prêts importants de la part d'institutions financières internationales. Ceux-ci s'appliquent principalement aux investissements en infrastructures. Le PNUD épaulera les pouvoirs publics et la municipalité afin de s'assurer que ces investissements conduisent à une réduction de la pauvreté et à un développement inclusif et durable.

34. Avec ses partenaires des Nations Unies, le PNUD soutiendra le Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme ainsi que la municipalité d'Oulan-Bator pour affronter les problématiques environnementales urbaines. Des moyens à faible émission de carbone et issus de technologies non polluantes, comme les systèmes communautaires de chauffe-eau solaires, le traitement et le recyclage des déchets municipaux et les transports durables seront mis à l'étude pour envisager des applications à plus grande échelle. Le PNUD contribuera à la réduction des niveaux de

pollution atmosphériques nocifs en stimulant les politiques faisant une plus grande place aux énergies renouvelables, tout en encourageant l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment.

## **Réalisation 2. Représentation, participation et responsabilité**

### *Une gouvernance visant une représentation et une responsabilité accrues*

35. En partenariat avec le Parlement de la Mongolie, le PNUD poursuivra son programme phare destiné à aider les représentants élus à améliorer leurs fonctions de représentation et de supervision, ainsi que leurs obligations de rendre compte aux citoyens à l'échelle nationale et infranationale. Il s'agira notamment de revaloriser les interactions entre les pouvoirs publics et les citoyens lors du processus législatif. Le programme de pays sera intégré aux plans et budgets de l'État afin d'assurer une durabilité à long terme ainsi qu'une mise en place continue à l'échelle du pays tout entier.

36. Conformément à son objectif d'amplification de la voix des groupes sous-représentés, le PNUD soutiendra toujours une participation accrue des femmes lors des processus de décision grâce à des actions de sensibilisation, de renforcement des capacités et des dispositions législatives.

37. Il est essentiel de promouvoir une culture de la démocratie en Mongolie au moyen de la participation citoyenne. Le PNUD épaulera le Parlement et les *khurals* infranationaux, les organisations de jeunes et la société civile pour cerner des méthodes innovantes permettant d'impliquer les jeunes. Ce travail sera considéré comme un domaine d'intervention commun avec le FNUAP et l'UNICEF dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

38. Le PNUD, le Ministère des mines et le Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme se concentreront ensemble sur la gouvernance pour les industries extractives afin d'améliorer la responsabilité dans ce secteur essentiel. Ce travail devra comporter des études étayées par des données portant sur les risques de corruption et la primauté du droit, ainsi que sur les interactions Sud-Sud. Les résultats seront intégrés aux réformes au niveau politique et aux démarches de renforcement des capacités, pour contribuer à une meilleure gouvernance en matière d'environnement et d'activités extractives.

### *Une fonction publique efficace*

39. En vue d'améliorer l'efficacité de la fonction publique mongole, le PNUD collaborera avec le secrétariat du Cabinet et la Commission de la fonction publique pour renforcer les cadres juridiques et politiques afin d'obtenir une fonction publique professionnelle axée sur le rendement, ainsi que pour établir des mesures de responsabilité plus strictes. En collaboration avec le Centre mondial pour l'excellence dans le service public du PNUD, à Singapour, les échanges Sud-Sud et l'adoption de bonnes pratiques reconnues à l'échelle internationale seront envisagés pour les adapter au contexte mongol. Le PNUD s'associera à la Commission nationale sur l'égalité des sexes afin de promouvoir ce droit et de proposer des procédures et des pratiques de ressources humaines faisant place aux femmes dans l'administration.

40. Le PNUD soutiendra des processus visant à établir des normes de prise de décision dans l'administration et à les faire respecter ; pour cela, il s'agira d'améliorer le contrôle citoyen exercé sur la rédaction des projets de lois, de revoir les procédures

administratives et d'établir des mécanismes efficaces pour un suivi de l'efficacité administrative faisant la part belle aux citoyens.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

41. Ce descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, au niveau du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

42. Le programme sera exécuté sur le plan national. En coopération avec les pouvoirs publics de la Mongolie, les modalités d'exécution seront établies à partir des estimations des risques du programme et du projet (y compris les études menées sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds).

43. Un conseil du programme, coprésidé par le Ministère des relations extérieures et englobant les ministères responsables de la mise en œuvre du projet et des acteurs non étatiques travaillant au développement, organisera une réunion annuelle d'examen du programme afin d'évaluer la contribution du PNUD aux résultats par rapports aux réalisations et aux priorités pour le développement national. Les conseils associés aux différentes réalisations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement coordonneront les programmes du PNUD. Le PNUD établira des conseils pour chaque projet. Ils comporteront des représentants des gouvernements et des partenaires internationaux, assurant ainsi une responsabilité mutuelle. Le PNUD fournira également des services d'assistance aux agences étatiques mettant les projets en œuvre afin d'accélérer les processus le cas échéant.

44. Le PNUD continuera de mobiliser les ressources de base pour promouvoir des innovations et des solutions de développement tout en examinant simultanément tous les partenariats et ressources possibles permettant d'appuyer l'élargissement des solutions de développement. Le PNUD œuvrera aux côtés du Gouvernement pour concevoir un partenariat et une stratégie de mobilisation de ressources permettant d'obtenir les financements nécessaires au programme. Il s'agira notamment de tirer parti des contributions de cofinancement aux programmes et services du PNUD qui appuient les politiques fondamentales et les objectifs de développement de l'État. Le PNUD cherchera également à s'associer avec d'autres organisations des Nations Unies, des partenaires de développement et des acteurs du secteur privé afin d'élargir les résultats et de mobiliser d'autres ressources. Il conviendra en particulier d'aider la Mongolie à obtenir un financement international pour la protection du climat.

45. Conformément à la politique approuvée par le Conseil sur le recouvrement des coûts, si les dépenses d'organisation relatives à la mise en œuvre d'un programme de développement peuvent être attribuées à un projet précis, elles seront intégrées à son budget et comptabilisées directement dans ce cadre.

46. Une baisse supplémentaire de l'aide au développement officielle accordée à la Mongolie constitue un risque majeur pour la mise en place du programme de pays.

Pour y remédier, le PNUD devra élargir ses ressources potentielles, comme indiqué plus haut. Des risques politiques menacent également, puisque des élections auront lieu en 2016 et 2017. Des changements de priorités potentiels doivent être pris en compte.

47. Le PNUD s'appuiera sur sa démarche d'analyse préliminaire en fonction des normes sociales et environnementales pour identifier, minimiser, contrôler, atténuer et gérer les effets négatifs.

#### **IV. Suivi et évaluation**

48. Le PNUD encouragera des principes de gestion axée sur les résultats afin de parvenir à un impact maximal. Le programme fera l'objet d'un suivi à l'aide de cadres pour l'analyse de résultats mesurables et clairement définis fondés sur des indicateurs spécifiques, mesurables, réalistes, pertinents et à échéances définies. Si nécessaire, le PNUD commandera des enquêtes ciblées. Dans le cadre de cette démarche, le PNUD soutiendra l'institut mongol de la statistique, le Ministère des finances, la municipalité d'Oulan-Bator, ainsi que d'autres partenaires nationaux afin de déceler les lacunes dans les statistiques, de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation, d'intégrer les actions nécessaires et de rapporter les progrès effectués en direction des objectifs de développement durable. Afin d'améliorer le ciblage, les lacunes identifiées dans les données ventilées selon le sexe ou d'autres critères seront prises en considération.

49. Le PNUD visera un suivi et un travail de certification conjoints avec ses partenaires des Nations Unies et les institutions nationales, en se fondant sur la Politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

50. Une évaluation est prévue au niveau de chaque réalisation afin de déterminer la pertinence du programme en cours, de mesurer les progrès en direction des résultats attendus et d'identifier les enseignements tirés lors de la conception et de la mise en œuvre du programme. Des évaluations du projet seront commandées en fonction des besoins. Les résultats des évaluations contribueront à la reproduction des initiatives à plus grande échelle.

51. Le PNUD renforcera ses mécanismes de suivi et d'évaluation pour les programmes et les projets<sup>25</sup> et exposera des hypothèses pour chaque projet, expliquant les liens de cause à effet menant aux réalisations et soulignant la viabilité des résultats atteints. Le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes est intégré aux programmes du PNUD ; il a pour but d'effectuer le suivi des dépenses du projet et d'améliorer la planification et le processus décisionnel afin de parvenir à l'égalité des sexes.

Le PNUD intensifiera ses démarches de communication afin de diffuser des articles et récits de situations réelles. Pour cela, des supports innovants et faciles d'utilisation, ainsi que les outils des médias sociaux seront employés dans le but de communiquer avec le plus large public possible.

---

<sup>25</sup> Examen du projet « Ecosystem-based adaptation approach to maintaining water security in critical water catchments of Mongolia », PNUD, Février 2015 ; évaluation du projet d'élargissement de l'aide à un service local pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement : eau et assainissement, PNUD, Janvier 2015

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Mongolie (2017-2021)

<b>Priorité ou objectif du pays :</b> Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour la Mongolie, objectifs 2.1, 2.2 et 2.3				
<b>Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD.</b> D'ici à 2021, les populations pauvres et vulnérables sont plus à même de résister à des catastrophes et jouissent d'une croissance profitant à tous et d'un écosystème en pleine santé				
<b>Réalisation correspondante du plan stratégique :</b> À tous les niveaux, les débats et les activités concernant le développement accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs de l'organisation <sup>26</sup>				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
<b>La prise en compte du Programme 2030 en Mongolie</b>				
<p><b>Indicateur :</b> Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté<sup>27</sup> (par zone géographique, âge et situation professionnelle) Niveau de référence (2015) : 21,6 % ; population urbaine 18,8 % ; population rurale 26 % ; enfants 28,9 % (2014) ; travailleurs pauvres 20,2 % (2013) Niveau cible<sup>28</sup> : 18,0 %</p> <p><b>Indicateur :</b> Taux de chômage, (par sexe) Niveau de référence (2015) : 21,1 % ; (hommes 16 %, femmes 26 %) Niveau cible (2020) : 6 %</p>	<p>Source : Enquête socioéconomique, 2015 Fréquence : semestrielle Responsabilité : institut mongol de la statistique</p> <p>Source : Enquête sur la population active, 2015 Fréquence : annuelle Responsabilité : institut mongol de la statistique</p>	<p><b>Produit 1.1.</b> Plans et budgets nationaux et infranationaux à moyen terme, ainsi que plans sectoriels, accordant la priorité aux objectifs de développement durable et à cet aspect, et mécanismes de suivi correspondants fondés sur des données fiables en place</p> <p><b>Indicateur 1.1.1.</b> Niveau de prise en compte de la priorité devant être accordée aux interventions relatives aux objectifs de développement durable par les nouveaux plans nationaux, infranationaux et sectoriels dans les allocations budgétaires Niveau de référence (2016) : 1 (prise en compte partielle) ; niveau cible (2021) : 2 (prise en compte élevée) Source des données : rapport d'expertise nationale indépendante Fréquence : tous les quatre ans</p> <p><b>Produit 1.2.</b> Capacités du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral renforcées afin d'apporter des conseils politiques pertinents à ces pays, notamment en ce qui concerne le Programme 2030</p> <p><b>Indicateur 1.2.1.</b> Niveau de reconnaissance de la capacité du groupe de réflexion par les autres pays en développement sans littoral. Niveau de référence (2016) : 1 (partiel) ; niveau cible (2021) : 3 (total) Source des données : enquête auprès des pays en</p>	<p>Pouvoirs publics : Parlement, Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme Ministère de l'agriculture Municipalité d'Oulan-Bator Ministère des finances Institut mongol de la statistique Ministère du travail, Ministère du développement démographique et de la protection sociale Ministère des relations extérieures Autorités locales Organisations des Nations Unies Société civile Secteur privé Partenaires de développement</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 1 400</b></p>
				<p><b>Autres ressources : 5 000</b></p>

<sup>26</sup> Il est attendu que les interventions du programme relatives à cette réalisation contribueront également aux réalisations 1 et 5 du plan stratégique du PNUD, 2014-2017.

<sup>27</sup> Les valeurs du niveau de référence et du niveau cible ventilées par sexe et appartenance géographique ne sont que partiellement disponibles ; elles seront déterminées en collaboration avec l'institut mongol de la statistique et les ministères pertinents.

<sup>28</sup> Toutes les valeurs du niveau cible correspondent à l'année 2021 sauf mention contraire.

		<p>développement sans littoral recevant de l'aide Fréquence : annuelle</p> <p><i>Indicateur 1.2.2.</i> Nombre de partenariats Sud-Sud ou d'accords de coopération triangulaire qui procurent à leurs participants des avantages mesurables et durables en termes de développement Niveau de référence (2016) : 0 ; niveau cible : 4 Source des données : Rapport annuel du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral Fréquence : annuelle</p>		
<b>Les services fournis par les écosystèmes soutenant les moyens de subsistance des groupes vulnérables</b>				
<p><b>Indicateur :</b> Proportion de la surface totale occupée par des zones spécialement protégées (%) <i>Niveau de référence :</i> 17,4 % <i>Niveau cible :</i> 18 %</p>	<p><i>Source :</i> Rapport des pouvoirs publics sur la situation de l'environnement <i>Fréquence :</i> semestrielle <i>Responsabilité :</i> Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme</p>	<p><b>Produit 1.3.</b> Renforcement des capacités et financement des parties prenantes pour une gestion durable des ressources naturelles</p> <p><i>Indicateur 1.3.1.</i> Niveau de capacités institutionnelles nécessaire pour mettre en œuvre le cadre d'atténuation et de compensation des effets négatifs sur l'environnement Niveau de référence (2014) : 41 <i>Niveau cible :</i> 52 Source des données : PNUD/Feuille de résultats sur la capacité du Fonds pour l'environnement mondial Fréquence : annuelle</p> <p><b>Produit 1.4.</b> Participation accrue de la communauté à la gestion des ressources naturelles pour de meilleures facultés d'adaptation des écosystèmes et des moyens de subsistance</p> <p><i>Indicateur 1.4.1.</i> Nombre de zones protégées locales gérées par des communautés dans la cadre d'accords officiels Niveau de référence (2016) : 0 Niveau cible : 50 Source des données : Rapports d'administration des zones protégées locales et des zones spécialement protégées du Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme Fréquence : annuelle</p> <p><b>Produit 1.5.</b> Modèles de gestion durable des terres testés et portés à plus grande échelle en partenariat avec les secteurs public et privé afin d'étendre l'ampleur des actions menées</p> <p><i>Indicateur 1.5.1.</i> Zones de pâturage faisant l'objet d'une gestion durable et d'une réhabilitation (en hectares) Niveau de référence (2015) : 960 000 Niveau cible : 1 460 000 Source des données : PNUD Fréquence : annuelle</p>	<p>Pouvoirs publics : Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme, Ministère des relations extérieures, autorités locales Organisations des Nations Unies Société civile Secteur privé Partenaires de développement</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 200</b></p> <p><b>Autres ressources : 13 000</b></p>

		<p><i>Indicateur 1.5.2.</i> Existence de stratégies de Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD)</p> <p>Niveau de référence (2016) : Rédaction de la stratégie nationale REDD commencée</p> <p>Niveau cible (2018) : le projet de stratégie REDD est soumis à l’approbation du Ministère de l’environnement, du développement vert et du tourisme</p> <p>Source des données : Pouvoirs publics</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<b>La capacité de récupération des populations pauvres en milieu rural et urbain après un choc</b>				
<p><b>Indicateur :</b> Pertes économiques liées à des catastrophes naturelles (en millions de tugrik)</p> <p>Niveau de référence (2013) : 21 961,5</p> <p>Niveau cible : 19 765,35</p>	<p><b>Source :</b> Rapport de l’institut mongol de la statistique</p> <p><b>Fréquence :</b> annuelle</p> <p><b>Responsabilité :</b> institut mongol de la statistique</p>	<p><b>Produit 1.6.</b> Cadres institutionnel, législatif et politique efficaces en place pour améliorer la mise en œuvre de mesures visées d’atténuation et de gestion des catastrophes et des risques climatiques</p> <p><i>Indicateur 1.6.1.</i> Volume d’investissements consentis pour les mesures d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation de ceux-ci (en millions de dollars des États-Unis)</p> <p>Niveau de référence (2016) : 9</p> <p>Niveau cible : 20</p> <p>Source des données : Rapport de l’autorité nationale désignée pour le Fonds vert pour le climat</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p><i>Indicateur 1.6.2.</i> Mise en œuvre de mesures globales – plans, stratégies, politiques, programmes et budgets – pour le passage à un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d’émissions améliorée.</p> <p>Niveau de référence (2016) : 2</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Source des données : Enquête d’opinion réalisée par des experts</p> <p>Fréquence : biennale</p> <p><b>Produit 1.7.</b> Amélioration de la qualité des moyens de subsistance et de la durabilité des communautés rurales dépendantes des ressources</p> <p><i>Indicateur 1.7.1.</i> Niveau de revenu de 200 communautés ou groupes ciblés qui dépendent de forêts, pâturages et ressources en eau, ventilées par sexe du chef de ménage</p> <p>Niveau de référence (2016) : Enquête sur le niveau de référence, incombe au PNUD</p> <p>Niveau cible : 20 % d’augmentation</p> <p>Source des données : Enquête du PNUD</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Pouvoirs publics : Ministère de l’environnement, du développement vert et du tourisme, Ministère des relations extérieures, Ministère du travail, Ministère du développement démographique et de la protection sociale, Agence nationale de gestion des situations d’urgence, municipalité d’Oulan-Bator, autorités locales</p> <p>Organisations des Nations Unies</p> <p>Société civile</p> <p>Partenaires de développement</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 500</b></p> <p><b>Autres ressources : 13 500</b></p>

		<p><i>Indicateur 1.7.2.</i> Nombre de provinces adoptant un programme de développement vert comportant des questions transversales Niveau de référence (2016) : 0 Niveau cible : 5 Source des données : PNUD, pouvoirs publics Fréquence : annuelle</p> <p><b>Produit 1.8.</b> Mécanismes d'évaluation des risques d'origine naturelle ou humaine à l'échelle infranationale intégrés dans les plans infranationaux de gestion des catastrophes</p> <p><i>Indicateur 1.8.1.</i> Nombre de plans infranationaux de gestion des catastrophes récemment élaborés reflétant les risques et les vulnérabilités spécifiques pour un lieu donné Niveau de référence (2016) : 0 Niveau cible : 21 Source des données : Agence nationale de gestion des situations d'urgence Fréquence : annuelle</p>		
--	--	--	--	--

<b>Un développement urbain équitable, durable et à faible émission de carbone</b>				
<p><b>Indicateur</b> : Réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre dans des conditions économiques normales, en milliers de tonnes équivalent CO2  <i>Niveau de référence</i> (2015) : 26 806  <i>Niveau cible</i> : Réduction de 4 % avec un scénario de conditions économiques normales de 33 212 (scénario en conditions normales d'ici 2020) à 31 884.</p>	<p><i>Source</i> : Rapport semestriel actualisé des pouvoirs publics et communications nationales à la Convention-cadre sur les changements climatiques  <i>Fréquence</i> : semestrielle  <i>Responsabilité</i> : Ministère de l'environnement</p>	<p><b>Produit 1.9.</b> Politiques et programmes urbains orientés vers la réduction de la pauvreté et stimulant l'accélération d'un développement sobre en carbone</p> <p><i>Indicateur 1.9.1.</i> Les politiques et les stratégies intègrent des mesures pour faire face à la pauvreté urbaine.  <i>Niveau de référence</i> : 0 (inexistantes) ; <i>niveau cible</i> : 3 (toutes)  <i>Source des données</i> : rapport d'expertise indépendante  <i>Fréquence</i> : annuelle</p> <p><i>Indicateur 1.9.2.</i> De nouvelles politiques et réglementations pertinentes approuvées font appel à un développement urbain sobre en carbone.  <i>Niveau de référence</i> (2017) : 0 (pas du tout) ; <i>niveau cible</i> : 2 (prise en compte élevée)  <i>Source des données</i> : rapport d'expertise indépendante  <i>Fréquence</i> : annuelle</p> <p><b>Produit 1.10.</b> Les autorités municipales mettent en œuvre et encouragent des applications sobres en carbone et reposant sur des technologies à haute efficacité énergétique</p> <p><i>Indicateur 1.10.1.</i> Réduction des émissions de gaz à effet de serre (en tonnes d'équivalent CO2)  <i>Niveau de référence</i> (2016) : 0 ; <i>niveau cible</i> : 100 000  <i>Source des données</i> : évaluation externe et rapports des autorités municipales  <i>Fréquence</i> : annuelle</p>	<p>Pouvoirs publics :  Parlement, Ministère de la construction et du développement urbain, Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme, municipalité d'Oulan-Bator, autorités locales  Agences des Nations Unies  Société civile  Partenaires de développement</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 200</b></p>
				<p><b>Autres ressources : 6 000</b></p>
<p><b>Priorité ou objectif du pays</b> : Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour la Mongolie, objectifs 2.1 et 2.4</p>				
<p><b>Réalisation 3 énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD.</b> D'ici à 2021, les institutions dirigeantes sont plus à l'écoute et plus responsables envers les citoyens, tout en assurant une participation efficace des jeunes et une mise en œuvre pratique des droits des populations pauvres et marginalisées.</p>				
<p><b>Réalisation correspondante du plan stratégique</b> : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides</p>				
<p><b>Une gouvernance visant une représentation et une responsabilité accrues</b></p>				
<p><b>Indicateur</b> : Indice Voix et responsabilité<sup>29</sup>  <i>Niveau de référence</i> (2014) : 56,7  <i>Niveau cible</i> (2020) : 70,0</p> <p><b>Indicateur</b> : Proportion des sièges détenus par des femmes au</p>	<p><i>Source</i> : Indicateurs mondiaux de la gouvernance  <i>Fréquence</i> : annuelle  <i>Responsabilité</i> : Banque mondiale</p>	<p><b>Produit 2.1.</b> Des cadres et processus de dialogue sont utilisés pour des interactions efficaces et transparentes entre les citoyens et leurs représentants élus</p> <p><i>Indicateur 2.1.1.</i> Nombre d'audiences publiques menées par le Parlement et les <i>khurals</i> locaux  <i>Niveau de référence</i> (2015) : 0 ; <i>niveau cible</i> (2020) : 50</p>	<p>Parlement, <i>khurals</i> locaux, Secrétariat du Cabinet, Commission nationale sur l'égalité des sexes, partis politiques, Ministère de l'éducation et de la science, Comité national de</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 465</b></p>
				<p><b>Autres ressources : 3 600</b></p>

<sup>29</sup> Cet indice rend compte de la perception de la capacité des citoyens à participer au choix de leur gouvernement, grâce à la liberté d'expression, la liberté syndicale et à des médias libres

<p>Parlement national et dans les fonctions électives infranationales  <i>Niveau de référence</i> (2015) : 14,5 % et 27,3 %, respectivement<sup>30</sup>  <i>Niveau cible</i> (2021) : 30 % et 40 %, respectivement  <b>Indicateur</b> : Taux de participation électorale des jeunes lors des élections législatives  <i>Niveau de référence</i> (2016) : à déterminer après les élections de juin 2016  <i>Niveau cible</i> : 10 % d'augmentation</p>	<p><i>Source</i> : Rapport du Comité des élections législatives  <i>Fréquence</i> : tous les quatre ans  <i>Responsabilité</i> : Comité des élections législatives</p>	<p><i>Source des données</i> : rapports du Parlement et des <i>khurals</i> des <i>aïmags</i>  <i>Fréquence</i> : annuelle</p> <p><i>Indicateur 2.1.2.</i> Ampleur de la mise en place de mécanismes ou de plates-formes efficaces pour les échanges avec la société civile  Niveau de référence : 1  Niveau cible : 2  <i>Source des données</i> : rapports du Parlement et des <i>khurals</i> infranationaux  <i>Fréquence</i> : annuelle</p> <p><b>Produit 2.2.</b> Les femmes élues disposent des compétences adéquates pour exercer des fonctions politiques et publiques</p> <p><i>Indicateur 2.2.1.</i> Nombre de femmes bénéficiant de mesures en faveur de leur préparation à des rôles de direction et de prise de décisions  Niveau de référence (2016) : 1 800  Niveau cible : 2 000  <i>Source des données</i> : Rapport du secrétariat du Parlement  <i>Fréquence</i> : semestrielle</p> <p><b>Produit 2.3.</b> La législation, les normes, les mesures de protection et les stratégies de prévention de la corruption relatives aux industries extractives améliorent globalement la gouvernance de ce secteur d'activités.</p> <p><i>Indicateur 2.3.2.</i> Nombres d'agences de l'État adoptant des plans concrets d'atténuation des risques de corruption liés à un secteur en fonction de la législation et des évaluations des risques de corruption.  Niveau de référence (2016) : 0  Niveau cible : 2  <i>Source des données</i> : Autorité indépendante de lutte contre la corruption (Independent Authority against Corruption)  <i>Fréquence</i> : annuelle</p>	<p>coordination des jeunes, Ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme, Ministère des mines, Autorité des ressources minières de la Mongolie, Commission nationale des droits de l'homme de la Mongolie Organisations des Nations Unies Jeunes et femmes appartenant à la société civile Partenaires de développement</p>	
<b>Une fonction publique efficace</b>				
<p><b>Indicateur</b> : Efficacité des pouvoirs publics<sup>31</sup>  <i>Niveau de référence</i> (2014) : 37,5  <i>Niveau cible</i> (2020) : 50</p>	<p><i>Source</i> : Indicateurs mondiaux de la gouvernance  <i>Fréquence</i> : annuelle  <i>Responsabilité</i> : Banque mondiale</p>	<p><b>Produit 2.4.</b> Cadre juridique et politique pour une fonction publique professionnelle</p> <p><i>Indicateur 2.4.1.</i> Nombre de plaintes reçues par la Commission de la fonction publique quant à des licenciements illégaux</p>	<p>Secrétariat du Cabinet, Ministère de la justice, Commission de la fonction publique, Commission nationale des droits de l'homme de la Mongolie,</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 510</b></p> <p><b>Autres ressources : 6 090</b></p>

<sup>30</sup> Mise à jour nécessaire après les élections de 2016

<sup>31</sup> Qualité perçue des services publics, qualité des administrations publiques et indépendance de celles-ci vis-à-vis de pressions politiques ; qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques ; et crédibilité des engagements des autorités envers ces politiques

		<p><i>Niveau de référence (2015) : 626 ; niveau cible : 400</i> <i>Source des données : Commission de la fonction publique</i> <i>Fréquence : annuelle</i></p> <p><i>Indicateur 2.4.2. Les processus et procédures de gestion des ressources humaines respectent les niveaux de référence minimaux que sont le recrutement équitable et responsable, l'évaluation de la performance et les mécanismes de promotion.</i> <i>Niveau de référence : 1 ; niveau cible : 4</i> <i>Source des données : Commission de la fonction publique</i> <i>Fréquence : semestrielle</i></p>	<p>Autorité indépendante de lutte contre la corruption Société civile Partenaires de développement</p>	
--	--	--	--	--